

Union
Africaine



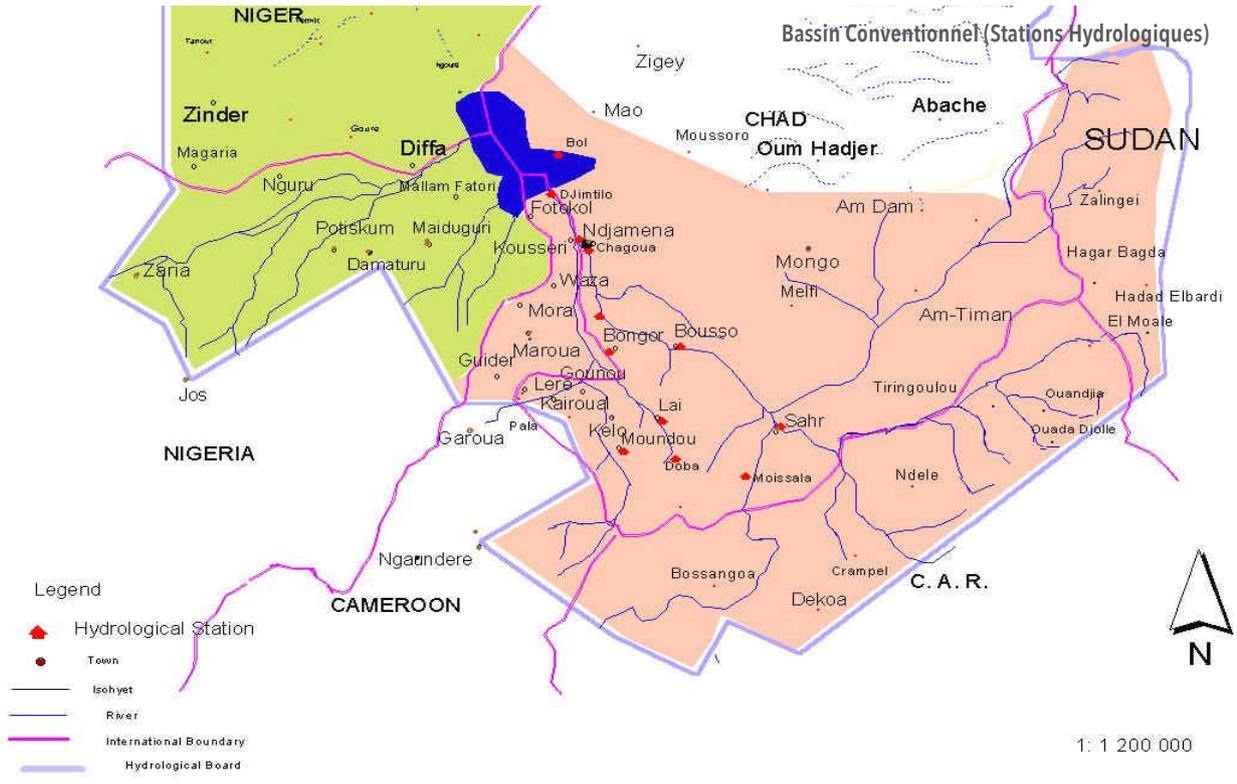
DOCUMENT RELATIF

aux piliers de la cbt et de la cua triage,
poursuites, réhabilitation et réintégration

du bassin du lac Tchad



Commission du Bassin du Lac Tchad
Commission de l'Union Africaine
Août 2018



STRATÉGIE RÉGIONALE

.....
de stabilisation, de redressement
et de résilience des zones du
bassin du lac Tchad affectées par
la crise Boko Haram

.....
du bassin du lac Tachad

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENT RELATIF AUX PILIERS DE LA CBLT ET DE LA CUA TRIAGE, POURSUITES, RÉHABILITATION

ET RÉINTEGRATION	.6
Résumé des objectifs stratégiques.	.6
Objectif stratégique global	.6
Définitions	.7
Introduction.	.8
Contexte et impact régional du conflit	.8
Analyse de la situation des personnes associées à Boko Haram	.8
Analyse de la situation de Boko Haram et des groupes d'autodéfense / comités de vigilance	.9
Analyse de la situation des jeunes exposés au risque de recrutement par Boko Haram	.10
Liens avec le désarmement et la démobilisation	.11
Cadres juridiques internationaux, continentaux et régionaux	.11
Les cadres des Nations Unies	.11
Cadres de l'Union africaine	.12
Autres cadres pertinents (femmes et enfants)	.12
Éléments stratégiques	.13
Premier élément : le triage	.13
Processus nationaux actuels	.13
Le triage : méthodes et enchaînement.	.14
Les objectifs, les résultats et les résultats du triage	.16
Deuxième élément : les poursuites	.20
Processus nationaux actuels	.20
Objectifs, résultats et produits des poursuites	.21
Troisième élément : la réhabilitation	.23

Processus nationaux actuels	23
Objectifs, résultats et produits de la réhabilitation24
Quatrième élément : la réintégration25
Processus nationaux actuels25
Objectifs, résultats et produits de la réintégration26
Coopération, partenariats et coordination techniques28

DOCUMENT RELATIF AUX PILIERS DE LA CBLT ET DE LA CUA TRIAGE, POURSUITES, RÉHABILITATION ET RÉINTEGRATION

Résumé des objectifs stratégiques

Objectif stratégique global :

Élaboration d'une approche globale commune pour le triage, la poursuite, la réhabilitation et la réintégration des personnes associées à Boko Haram, y compris la relation entre les différentes composantes conformément aux normes internationales.

Objectif stratégique 1 : Triage

Les personnes associées Boko Haram sont reçues et filtrées selon une approche régionale commune conforme aux normes internationales et continentales.

Objectif stratégique 2: Poursuites

Les systèmes nationaux de justice pénale dans les pays du bassin du lac Tchad sont renforcés et permettent de mener des enquêtes et d'entamer des poursuites pénales contre les personnes associées Boko Haram.

Objectif stratégique 3: Réhabilitation

Les personnes associées Boko Haram sont réhabilitées selon une approche régionale commune liée aux activités ultérieures de réintégration et comprenant le soutien psychosocial, la santé, la nutrition (dans une première phase) et la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus (dans une seconde phase).

Objectif stratégique 4: Réintégration

Les personnes associées Boko Haram, les membres des groupes / comités d'autodéfense, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien communautaire à la réintégration selon une approche régionale harmonisée.

Définitions

Dans le cadre de l'élaboration de stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion dans le bassin du lac Tchad et en général, le terme « association » ou « associé à » est utilisé pour désigner toutes les personnes (indépendamment de l'âge, de la relation, du sexe, etc.) avec lesquels les autorités ont une responsabilité ou une autorité (c.-à-d. en garde à vue ou autrement) et que les autorités estiment avoir eu des contacts avec Boko Haram ou EILL sans présumer ni préjuger de la nature de leurs relations avec Boko Haram ou EILL. Dans ce contexte, le terme « associé à » peut également désigner, par exemple, les femmes et les enfants qui peuvent être victimes de Boko Haram ou de l'EILL. À cet égard, il faut le distinguer de l'utilisation dans le contexte d'un programme DDR, où il s'agit d'une personne apportant une certaine forme de soutien à un groupe armé, y compris des membres de la famille (par opposition à une personne ayant un rôle de combattant).

Dans le cadre de l'élaboration de stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion dans le bassin du lac Tchad et, en général, le terme « triage » fait référence au processus initial de détermination du profil principal d'une personne en garde à vue ou sous la responsabilité des autorités, afin de recommander un traitement particulier. Ceci comprend une enquête ou des poursuites supplémentaires ; ou la participation directe à un programme de réhabilitation et / ou de réinsertion. Les critères à appliquer pendant le processus de triage, y compris les critères de sélection, doivent être conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux autres régimes applicables, tels que le droit international humanitaire et le cadre international de lutte contre le terrorisme. À cet égard, il faut distinguer le terme de l'utilisation dans le contexte d'un programme de DDR, où le triage fait référence au processus consistant à s'assurer qu'une personne répondant aux critères d'éligibilité bénéficie d'une assistance spécifique.

La **réhabilitation** peut être considérée comme un ensemble de mesures visant à faciliter la transition du statut d'associé à Boko Haram à un citoyen de la communauté, abandonnant le recours à des moyens violents pour générer des changements répondant aux besoins des familles et éviter la récidive. Dans ce contexte, la réhabilitation a souvent lieu dans des centres résidentiels et comprend la déradicalisation, un soutien psychosocial et un suivi de santé mentale. En outre, la réhabilitation peut également inclure un soutien aux personnes ayant un handicap physique.

La **réintégration** est traditionnellement considérée comme le processus par lequel les anciens combattants acquièrent un statut civil et trouvent un emploi et des revenus durables. Cependant, dans ce contexte, la réintégration ne concerne pas seulement les anciens combattants mais aussi les différentes catégories de personnes associées à Boko Haram, telles que définies lors du processus de sélection susmentionné. Les processus de réintégration devraient être communautaires et prendre en compte la dimension sociale, économique et politique identifiée par la communauté même. La réintégration devrait également répondre à des besoins spécifiques et exploiter les capacités des différentes catégories. Le renforcement de la résistance des individus, des familles et des communautés et des systèmes est essentiel. Comme indiqué dans la Note d'orientation opérationnelle de l'Union africaine sur la réintégration (2014) et dans le troisième rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le DDR (2011), il

convient de prendre en compte les aspects sociaux, politiques et économiques de la réintégration. Cela peut inclure un soutien pour générer des revenus, pour l'accès à la justice transitionnelle et aux opportunités de réconciliation, et la participation aux processus politiques.

Introduction

Du 10 au 13 avril 2018, un atelier sur le triage, la poursuite, la réhabilitation et la réinsertion des personnes associées à Boko Haram a eu lieu à N'Djamena, au Tchad. L'atelier était organisé par l'Union africaine (UA) et la Commission du bassin du lac Tchad (LCBC) en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT), le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

L'atelier, auquel ont participé des représentants des pays de la CBLT, le Bénin, la Force multinationale mixte (FMM) et des partenaires internationaux, visait à élaborer une stratégie régionale pour le traitement des personnes associées à Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad (BLT). L'atelier visait également à s'appuyer sur les travaux commencés lors d'une précédente conférence UA / CBLT, tenue les 2 et 4 novembre 2017, intitulée « Soutenir l'élaboration d'un cadre pour une stratégie de stabilisation régionale pour les zones touchées par Boko Haram ». Cette conférence a préparé le terrain pour le développement d'une stratégie régionale multisectorielle, dont le traitement des personnes associées à Boko Haram était l'une des composantes.

Contexte et impact régional du conflit

Analyse de la situation des personnes associées à Boko Haram

L'expansion des activités de Boko Haram en 2009 a entraîné des pertes en vies humaines, des violations des droits de l'homme et des déplacements internes et transfrontaliers massifs. En guise de riposte, le Nigeria, le Cameroun, le Niger, le Tchad et le Bénin ont convenu de conjuguer leurs efforts militaires dans le cadre de la CBLT, formant ainsi la FMM contre Boko Haram. Le déploiement de la FMM a été autorisé le 3 mars 2015 au cours de la 489^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA. Depuis lors, la FMM a délogé Boko Haram de ses anciens bastions et dégradé avec succès l'insurrection à grande échelle de Boko Haram. Compte tenu de ces développements, il est de plus en plus nécessaire de faire face au nombre croissant de personnes qui quittent Boko Haram, soit par la reddition volontaire, soit par la capture lors d'opérations menées par l'armée nigériane et / ou la FMM.

Depuis 2015, 2 234 personnes associées à Boko Haram se sont rendues à la FMM, dont 99 dans le Secteur Un (Mora Cameroun), 1 914 dans le Secteur Deux (Baga Sola Tchad), 204 dans le Secteur Trois (Baga Nigeria) et 221 dans le Secteur Quatre (Diffa Niger). En avril 2016, le gouvernement de l'État fédéral du Nigeria a lancé l'opération Safe Corridor, un programme conçu afin de mieux traiter les personnes précédemment associées à Boko Haram en assurant la sécurité de celles qui se rendent aux forces armées nigérianes et l'abandon des poursuites engagées contre elles. Un camp de réhabilitation, où les collaborateurs de Boko Haram ont été recommandés par un juge pour être réadaptés pendant au moins 16 semaines, a également été établi à Gombe.

Des infrastructures de base ont également été mises en place de l'autre côté de la frontière avec le Niger pour accueillir les personnes qui quittent volontairement Boko Haram. Suite aux attaques dans la région de Diffa en 2015, le Niger a lancé un programme visant à encourager les défections de Boko Haram et à établir un camp relais à Diffa et un centre de détention provisoire à Goudoumaria.

Au Cameroun, deux vagues de retours de personnes associées à Boko Haram sont rentrées au pays. La première vague a eu lieu en 2016 à Mozogo, dans le département de Mayo Tsanaga. Pour la plupart, ces personnes ont affirmé avoir été enlevées par Boko Haram et contraintes de travailler dans les champs et sur les routes gérées par le groupe. Au départ, ces personnes sont restées à Mozogo sous la supervision des forces de défense et de sécurité et sous la responsabilité du conseil municipal. Elles ont ensuite été réhabilitées à Zamai, où les communautés d'accueil ont bénéficié d'une indemnisation sous la forme de services sociaux de base. La deuxième vague a eu lieu en 2018 dans le département de Mayo Sava et était principalement composée d'anciens combattants rentrant avec leurs familles. Ces personnes ont été soumises à un sermon public sur le Coran, destiné à attester de leur repentance. Elles ont ensuite été transférées au siège de la FMM à Mora.

Au Tchad, il existe actuellement peu de structures pouvant accueillir les quelque 2 000 personnes qui sont rentrées. Au lieu de cela, le gouvernement n'encourage pas activement les membres de Boko Haram à rentrer chez eux et ceux qui le font sont remis aux chefs de village et de canton. La communauté est également sensibilisée à ne pas interagir avec des personnes anciennement associées à Boko Haram.

Analyse de la situation de Boko Haram et des groupes d'autodéfense / comités de vigilance

Boko Haram a pris forme au début des années 2000 dans la ville de Maiduguri, au nord-est du pays. Le groupe est devenu notoire - mais a également suscité un soutien - pour son affirmation selon laquelle l'éducation de type occidental était légalement interdite dans l'islam. Aux yeux de Boko Haram, l'éducation à l'occidentale appartient à un système maléfique plus vaste qui comprenait la démocratie multipartite, le gouvernement laïc, le constitutionnalisme et les « lois créées par l'homme ». Pour Boko Haram, toutes ces institutions ne sont pas uniquement non islamiques mais anti-islamiques. Au fil du temps, Boko Haram a préservé les éléments fondamentaux de son message, mais a périodiquement modifié ses stratégies, ses tactiques et sa manière de se présenter.

Contrairement à d'autres mouvements djihadistes contemporains, Boko Haram a commencé en tant que mouvement religieux de masse. Dans les années 80 et 90, de nombreuses élites du nord du Nigeria - politiciens, intellectuels et membres de la classe dirigeante héréditaire - ont exprimé une opposition non violente à l'éducation à l'occidentale et au gouvernement laïc. Entre 1999 et 2003, les États du nord du Nigeria ont également mis en œuvre de manière intensive la loi islamique. Passant d'une prédication ouverte à la violence armée, une partie de Boko Haram a attaqué les autorités locales en 2003/2004. Cependant, le tournant décisif du groupe vers la violence n'a eu lieu qu'en 2009, lorsque Boko Haram a déclenché un soulèvement dans plusieurs États nigériens. Cette rébellion a été vaincue et le fondateur de Boko Haram, Mujammed Yusuf, a été tué par la police. Suite à ces développements, entre 2010 et 2013, les activités de Boko Haram ont été centrées sur le terrorisme. Boko Haram, dirigé par Abubakar Shekau,

compagnon de Yusuf, a bombardé des cibles importantes, notamment dans la capitale, Abuja, et a perpétré des assassinats et des raids réguliers dans le nord-est. Plus tard, notamment entre 2013 et 2015, le territoire contrôlé par Boko Haram dans le nord du Nigéria et les civils ont reçu l'ordre soit d'adopter la conception de l'islam de Boko Haram, soit de faire face à la violence. C'est durant cette période que 276 écolières ont été enlevées dans la ville de Chibok en avril 2014. Lorsque l'État de Boko Haram est tombé aux mains des militaires nigériens et de ses voisins en mars 2015, Boko Haram a intensifié son terrorisme et a déclaré son affiliation à l'État islamique.

Des groupes d'autodéfense s'opposant à Boko Haram ont vu le jour en 2013, à Maiduguri, sous la pression double de la montée de la violence djihadiste et des représailles des forces de sécurité. La force opérationnelle interarmées (JTF), dirigée par l'armée nigérienne, a rapidement pris conscience du potentiel des groupes d'autodéfense en tant que source de connaissances, de renseignements et de main-d'œuvre locaux et a entrepris de l'organiser avec l'aide des autorités locales et traditionnelles. Opérant sous le nom de Force d'intervention civile conjointe (CJTF), les groupes d'autodéfense ont joué un rôle décisif pour chasser Boko Haram de Maiduguri. L'usage officiel des groupes d'autodéfense pour combattre Boko Haram s'est ensuite étendu à travers le Nigeria, puis au Cameroun en 2014 et au Tchad en 2015 où les groupes sont connus sous le nom de comités de vigilance. Le Niger a été plus prudent, en partie à cause des anciennes luttes contre les groupes armés et parce qu'il n'en avait pas autant besoin. Les justiciers ont joué de nombreux rôles, allant des réseaux de surveillance discrets au Niger aux auxiliaires militaires de combat ou aux forces de combat semi-autonomes au Nigeria. Pour les forces armées surexploitées et sous pression de la région, ces justiciers ont quelque peu comblé la brèche en matière de sécurité et fourni des connaissances locales. Ils ont rendu la réponse militaire plus ciblée et plus efficace, mais leur mobilisation a également provoqué des représailles de la part de Boko Haram contre leurs communautés et a contribué au nombre massif de victimes civiles en 2014 et 2015. En 2017, 26 000 membres de groupes d'autodéfense ont été signalés rien que dans l'état de Borno. Leurs demandes d'indemnisation devraient être examinées, en particulier si les autorités envisagent de proposer un marché aux militants de Boko Haram pour qu'ils déposent leurs armes.

Analyse de la situation des jeunes exposés au risque de recrutement par Boko Haram

En 2015, Mercy Corps a mené 47 entretiens avec d'anciens membres de Boko Haram dans le nord-est du Nigeria. Cette étude indiquait qu' « il n'existe pas de profil démographique d'un membre de Boko Haram » et que les membres qui ont adhéré avant l'insurrection de 2009 étaient plus sensibles aux messages de Boko Haram que ceux qui ont rejoint le groupe après 2009. Bon nombre des personnes recrutées après 2009 « ont estimé que rejoindre Boko Haram était l'option la moins mauvaise pour faire face aux défis compte tenu de leur situation ». Ces défis étaient souvent liés à la sécurité et à la survie économique. Un nombre important des dernières recrues était cependant en faveur des objectifs fixés par Boko Haram, à savoir, défendre l'islam et renverser les tyrans non croyants. D'autres résultats de l'étude de Mercy Corps indiquent l'importance des pairs dans le recrutement, ainsi que les opportunités que Boko Haram a offertes aux jeunes femmes pour accroître leur apprentissage religieux et leur statut social.

Liens avec le désarmement et la démobilisation

Boko Haram est actif dans le bassin du lac Tchad et exploite la prolifération, le détournement et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions pour renforcer leurs capacités et leurs moyens. Le désarmement, en général, dans le cadre d'un processus de DDR, joue un rôle important pour mettre fin aux conflits existants et empêcher l'acquisition d'armes et de munitions par des groupes armés. Il est entrepris volontairement par le groupe armé et les membres du groupe. Dans la région du lac Tchad, le « désarmement » individuel se produit lorsque les militaires ou la FMM capturent ou acceptent la reddition des personnes. Un processus de désarmement collectif « militaire », dans le cadre du DDR, n'est pas possible pour le moment. Boko Haram est un groupe terroriste répertorié par le Conseil de sécurité de l'ONU, et n'a, par ailleurs, conclu aucun accord collectif avec un gouvernement pour livrer volontairement des armes.

Parallèlement, divers acteurs s'efforcent de saisir et de détruire les armes illicites, de prévenir et de gérer la menace posée par les armes classiques, les armes à sous-munitions et les engins explosifs improvisés (EEI), à travers la gestion des explosifs le nettoyage des zones contaminées et la collecte d'armes dans la région.

De même, la « démobilisation » ne s'applique pas actuellement dans la région du lac Tchad. L'expérience de la gestion de camp et les leçons tirées des cantonnements de DDR pourraient s'appliquer à la gestion physique de groupes plus importants s'ils se rendaient. Néanmoins, la « démobilisation » dans le cadre d'un processus de DDR se réfère au changement de statut de militaire à civil. Il s'agit donc d'une personne ayant fait partie d'un groupe armé (c'est-à-dire militarisé). Ce concept ne s'applique pas à une personne associée à un groupe terroriste répertorié. En ce qui concerne les personnes associées Boko Haram, une phase de « démobilisation » est remplacée par une détention ou un processus de réhabilitation pour certains, mais pas tous, y compris après des poursuites, qui ouvriront la voie à la réintégration ou au retour dans la communauté, dans le cadre d'une stratégie de poursuite, de réhabilitation et de réinsertion.

Cadres juridiques internationaux, continentaux et régionaux

Les cadres des Nations Unies

Les résolutions clés du Conseil de sécurité des Nations Unies obligent les États membres à élaborer des approches globales prenant plusieurs dimensions en compte : l'un concerne l'obligation de traduire en justice les terroristes (chapitre 13 de la résolution 1373 (2001)) qui s'inscrit dans une approche visant à élaborer « des stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réintégration des combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays de départ » (résolution 2178 (2014)). En ce qui concerne le bassin du lac Tchad, le Conseil a exhorté les États à « élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale et coordonnée englobant des initiatives transparentes et inclusives de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réinsertion le cas échéant, pour les personnes associées Boko Haram et à EIL » (résolution 2349 (2017)). En outre, le Conseil « exhorte les gouvernements de la région à élaborer et à mettre en œuvre des politiques cohérentes pour promouvoir les défections de Boko Haram et de l'EIL et à déradicaliser et réintégrer ceux qui le font ». Ces éléments ont récemment été détaillés en décembre

2017 par le Conseil qui exhorte les États membres à « évaluer et enquêter sur les suspects dont ils ont des motifs raisonnables de croire qu'ils sont des terroristes, ... élaborer et mettre en œuvre une évaluation de risque complète pour ces personnes et prendre les mesures appropriées, notamment en envisageant des mesures adéquates de poursuite, de réhabilitation et de réintégration... conformément au droit national et international » dans le cadre de prescriptions contraignantes (chapitre VII de la résolution 2396 (2017)).

Cadres de l'Union africaine

La 680ème réunion du CPS de l'UA tenue à Addis-Abeba le 18 avril 2017 a salué les progrès significatifs accomplis par la FMM et les États membres de la CBLT et du Bénin. Le Conseil a réitéré la nécessité d'opérations militaires pour créer les conditions propices à la deuxième phase du mandat de la FMM. Ce mandat est axé sur la stabilisation, y compris la restauration de l'autorité de l'État dans les zones touchées par Boko Haram. La réunion du Conseil des ministres des pays de la CBLT et du Bénin, tenue le 24 février 2017, a également réitéré « la nécessité de développer des stratégies pour gérer l'ère post-opérations [militaires] » (paragraphe 15 du rapport de la réunion).

En 1992, face à ces menaces terroristes transnationales, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a pris les premières mesures visant à renforcer la coopération et la coordination entre les États africains dans la lutte contre le terrorisme. Cet effort a été suivi par l'adoption, en 1999, de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et des protocoles connexes.

La politique de l'Union africaine (UA) en matière de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) vise à guider l'élaboration de politiques et de stratégies visant à consolider la paix, promouvoir le développement durable et ouvrir la voie à la croissance et à la régénération des pays et des régions sortant d'un conflit. La politique stipule l'importance de la planification et de la mise en œuvre de programmes complets de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDRR), en tant que base pour la consolidation de la sûreté et de la sécurité. En conséquence, la Division de la défense et de la sécurité de l'Union africaine a lancé son programme de DDR en 2012, fournissant un appui aux États membres et aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine (PSO).

Autres cadres pertinents (femmes et enfants)

Lors de sa 476ème réunion en décembre 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a « exhorté la Commission de l'UA, à travers la coordination du Bureau de l'envoyé spécial sur les femmes, la paix et la sécurité à formuler un cadre continental de résultats pour suivre la mise en œuvre des divers instruments et autres engagements sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique par les États membres de l'UA et les autres acteurs concernés ». Par la suite, lors du 25ème Sommet de l'UA en juin 2015, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire rapport sur les plans d'action nationaux et régionaux de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour accélérer le programme Femmes, paix et sécurité ». Cet élan est attesté par le choix du thème pour l'année 2015. En effet, les chefs d'État de l'UA ont décidé de dédier l'année 2015 à l'autonomisation et du développement des femmes en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.

Concernant les enfants, les instruments clés en place sont : la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole facultatif à la Convention de l'enfant sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les différentes résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les enfants et les conflits armés et la Déclaration d'Accra sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest adoptée en avril 2000.

Éléments stratégiques

Conformément à l'objectif stratégique général d'élaborer une approche régionale commune pour les personnes associées Boko Haram et en tenant compte de la relation entre les différentes composantes et conformément aux normes internationales, les États membres devraient considérer et incorporer les éléments suivants : le triage, les poursuites, la réhabilitation et la réintégration :

Premier élément : le triage

Processus nationaux actuels

Un certain nombre de méthodes différentes de triage sont en place dans la région du bassin du lac Tchad. Au Cameroun, au Tchad et au Nigéria, ceux qui se rendent se livrent à de multiples acteurs, y compris des militaires. Cependant, au Niger, le premier contact est généralement avec les autorités traditionnelles. Au Niger, seuls ceux qui se rendent sont soumis à un triage. En revanche, ceux qui sont capturés par les militaires sont arrêtés. Cette distinction est moins nette au Cameroun, au Tchad et au Nigéria.

Au Nigeria, les autorités tentent d'établir la mesure de l'association d'une personne à Boko Haram. Ceux qui ne sont pas associés à Boko Haram sont souvent transférés dans des camps de personnes déplacées ou autorisés à retourner dans leur communauté par le biais des autorités locales. Cependant, les personnes soupçonnées d'association sont transférées dans un centre d'enquête. Ils y subissent un examen médical avant le début d'un processus d'enquête. Chaque suspect fait l'objet d'une enquête distincte et au moins deux enquêteurs procèdent à l'interrogatoire. Dans le cadre de ce processus, les enquêteurs tentent d'identifier les personnes qui ont été contraintes de rejoindre Boko Haram et celles qui l'ont fait de leur plein gré. Un grand nombre de personnes associées à Boko Haram retournent directement dans leurs communautés. Les leaders communautaires les acceptent ou les remettent aux agences de sécurité.

Un processus en trois étapes est suivi par la FMM au Cameroun, à la réception d'une personne associée à Boko Haram : 1) accueil et identification, 2) interrogation et triage, 3) déradicalisation et réintégration. Dans le cadre du processus de sélection, la FMM communique avec des personnes connues du suspect. Les comités de vigilance locaux et les chefs traditionnels sont également contactés pendant le processus de triage. Les personnes soupçonnées d'être associées à Boko Haram sont ensuite classées dans l'une des trois catégories suivantes : 1) combattants : personnes ayant participé à des batailles et sachant utiliser et manipuler des armes, 2) croyants : personnes engagées auprès

de Boko Haram mais qui n'ont pas participé au combat et 3) d'anciens otages : personnes secourues à la suite d'opérations militaires. Cependant, toutes les personnes soupçonnées d'être associées à Boko Haram au Cameroun ne sont pas facilement classées dans ces trois catégories.

Au Tchad, le triage consiste principalement en l'identification et l'enregistrement. Le premier contact se fait généralement avec les militaires. La police ou l'unité de renseignement intégrée entame alors le processus de triage. De leur côté, les autorités administratives locales ont placé les rapatriés sous la garantie de leurs chefs de canton respectifs. Les membres des comités de vigilance locaux peuvent également être contactés pendant l'enquête.

Au Niger, seules les personnes qui souhaitent se repentir et rentrer chez elles sont ciblées. Le processus de triage fait appel aux connaissances locales, en particulier aux personnes qui connaissent la personne soupçonnée d'être associée à Boko Haram. Premièrement, le triage a lieu au niveau du village, puis au niveau du point focal. Par exemple, le chef du village concerné sera invité à fournir des informations sur le suspect et ces informations seront ensuite transmises au préfet. Après ce premier tour de contrôle, le suspect pourra alors être remis à la police ou à la gendarmerie. Après une enquête de police, le suspect peut être transféré au camp relais de Diffa, puis au centre de détention provisoire de Goudoumaria. Pour ceux qui quittent Boko Haram et rentrent directement chez eux (les « auto-démobilisés »), le premier point de contact peut être la famille ou le chef de village.

Un processus distinct de triage en milieu carcéral est également en cours au Niger. Au 3 avril 2018, 933 personnes soupçonnées de crimes terroristes liées à Boko Haram étaient détenues dans quatre prisons de l'ouest du pays (Koutoukale, Kollé, Niamey et Daikaina). Sur ces 933 personnes, 867 étaient en détention provisoire et 66 ont été condamnées. Un outil d'évaluation des risques est actuellement utilisé dans la prison de Koutoukale. Cet outil comprend : des informations sur les premiers entretiens d'orientation et les besoins immédiats des détenus à leur arrivée, une liste de contrôle des besoins immédiats de sécurité, un questionnaire permettant de répertorier et d'évaluer les besoins personnels et les risques de sécurité des nouveaux détenus placement), un guide pour l'évaluation finale des risques et un manuel sur la création et l'opérationnalisation d'une unité d'orientation et d'évaluation pour les nouveaux détenus.

Le triage : méthodes et enchaînement

La méthodologie intégrant une évaluation des risques peut compléter une évaluation des actes antérieurs d'une personne, visant à éclairer la décision de poursuivre ou non une personne. Une évaluation des risques vise à identifier les risques futurs liés à certains comportements, par opposition à la culpabilité d'actes déjà entrepris. Une évaluation des risques est un outil conçu pour déterminer le type de risque que représente une personne pour le public, de sorte que les programmes et les interventions puissent être conçus pour atténuer ce risque. Ces dernières années, les évaluations des risques, généralement utilisées avec les délinquants condamnés avant leur sortie de prison, ont été adaptées pour être utilisées avec des délinquants extrémistes violents dans des contextes à la fois pénitentiaires et non carcéraux. Actuellement, l'outil le plus utilisé est l'évaluation des risques extrémistes violents (VERA), qui utilise la méthode du jugement professionnel structuré (SPJ) pour évaluer le risque posé par les délinquants extrémistes

violents sur la base d'un certain nombre de critères différents. Ces critères doivent être choisis en fonction du contexte particulier dans lequel se déroule l'évaluation des risques, mais comprennent souvent des facteurs tels que l'histoire et les capacités (rôle antérieur de la personne dans le groupe et niveau de formation), les croyances actuelles (y compris l'attitude vis-à-vis de la violence) et les facteurs de risque futurs (tels que le niveau de soutien que la personne recevra dans la communauté, et l'existence d'un groupe de soutien qui appuie les opinions extrémistes).

La méthode d'évaluation des risques RADAR est actuellement utilisée au Kenya. L'outil d'évaluation des risques RADAR vise à évaluer si une personne présente un risque très élevé (peut-être un agent d'Al-Shabaab ou un formateur), un risque élevé (recruteur ou radicalisateur), un risque moyen (un facilitateur ou un défenseur) ou un risque faible (un sympathisant). Pour faire cette évaluation, les examinateurs se concentrent sur quatre séries de critères : 1) planification et actualisation, 2) intention et motivation, 3) croyances et attitudes, et 4) capacités et aptitudes. Alors qu'une personne classée comme présentant un risque très élevé est soumise à des mesures d'application de la loi, celles présentant un risque faible bénéficient de mesures d'atténuation des risques alternatives. Par exemple, les personnes présentant un risque faible peuvent bénéficier de conseils et d'un encadrement, tandis que les personnes à risque élevé qui n'ont pas commis de crimes terroristes et qui ont quitté volontairement leur groupe peuvent bénéficier d'un soutien pour promouvoir leur désengagement.

Il est important d'examiner le lien entre le triage (en utilisant l'évaluation des risques ou d'autres méthodes) et l'enquête criminelle. Les évaluations des risques recueillent des informations sur les crimes passés afin d'évaluer la probabilité que l'auteur commette une nouvelle infraction. En revanche, les enquêtes criminelles examinent l'activité antérieure d'une personne pour déterminer si elle doit être jugée et faire l'objet de poursuites. Théoriquement, le triage peut avoir lieu avant les enquêtes pénales. Dans ce scénario, le triage initial est utilisé pour déterminer si une personne peut devoir faire l'objet d'une enquête criminelle plus approfondie. Une enquête pénale peut également avoir lieu avant le triage. Dans ce scénario, une enquête pénale est menée pour déterminer si une personne a commis des crimes qui l'empêchent de bénéficier d'une amnistie. Les personnes disqualifiées vont au tribunal. Les autres sont ensuite évalués pour déterminer leur admissibilité à la réhabilitation et à la réinsertion. Ceci est similaire à l'utilisation du triage en milieu carcéral, où les détenus à haut risque sont séparés des détenus à faible risque. Dans les deux scénarios, l'efficacité de l'enquête pénale dépend de l'existence de preuves et de la capacité institutionnelle de l'institution judiciaire. Dans un conflit en cours, les institutions étatiques peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour mener une enquête appropriée et les membres de la communauté peuvent s'abstenir de fournir des preuves de crime en raison de la crainte de représailles. Ces deux aspects devraient être soigneusement examinés lors de l'élaboration d'interventions dans les pays touchés par un conflit. Dans les centres de réhabilitation, les personnes fortement radicalisées ou sujettes à la violence présentent un danger pour les autres participants et le personnel du programme. Un outil de triage pourrait donc être utilisé pour filtrer ces personnes ou pour leur assurer un suivi et un soutien supplémentaires.

Les objectifs, les résultats et les résultats du triage

Résultat stratégique 1. La FMM est formée aux procédures communes conformes aux droits de l'homme, concernant l'accueil des personnes associées à Boko Haram.

Produit stratégique 1.1

L'UA élabore des procédures opérationnelles normalisées dès l'accueil.

Résultat stratégique 1.2

Cartographie préliminaire des divers processus de triage et d'enquête criminelle qui seront synthétisés dans un processus régional unique. Cette cartographie devrait également identifier « qui filtre » (civil, militaire et / ou renseignement).

Produit stratégique 1.2.1

Cartographie préliminaire des divers processus de triage et d'enquête criminelle qui seront synthétisés dans un processus régional unique. Cette cartographie devrait également identifier « qui filtre » (civil, militaire et / ou renseignement).

Résultat stratégique 1.2.2

Atelier régional avec les agents de contrôle et les procureurs.

Un atelier régional pour les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria) sur les approches cohérentes du triage et de la poursuite des personnes associées à Boko Haram, tenu à N'Djamena (Tchad) du 17 au 19 juillet 2018, a convenu des points suivants :

- A. Rappelle que le terme « triage » fait référence au processus initial pour déterminer le profil principal d'une personne qui se trouve en détention ou autrement sous la responsabilité des autorités, afin de recommander la suite à donner : notamment un suivi d'enquête ou poursuites pénales, la participation (directe) à un programme de réhabilitation et/ou de réintégration dans la communauté.
- B. Rappelle que cet atelier et les points d'accord que nous espérons atteindre ont pour objectif le triage dans une perspective de poursuites, réhabilitation et réintégration.
 - 1. Toutes les personnes associées Boko Haram doivent faire l'objet du triage, peu importe la manière dont elles sont arrivées entre les mains des autorités.
 - 2. Les autorités qui les premières ont été en contact avec la personne doivent recueillir et prendre note des informations préliminaires sur la personne dans la mesure du possible et aussi tôt que possible, et remettre la personne avec ces informations à la structure dont au point 3.

3. Une structure pluridisciplinaire rassemblant des professionnels apportant diverses compétences doit être mis en place et être chargé du triage

Résultat stratégique 1.3

Une méthode et un ensemble minimum de critères communs de triage sont établis, conformément aux normes internationales. Cela devrait inclure un consensus sur les personnes faisant l'objet du triage ; identifier clairement le but du triage ; et indiquer qui devra faire cet exercice de triage.

Produit stratégique 1.3.1

Une série d'ateliers régionaux sont organisés.

Produit stratégique 1.3.2

Des outils communs de triage sont créés, y compris un outil commun d'évaluation des risques, un modèle de collecte d'informations partagé, des questions d'entretien communes et / ou un ensemble minimum de critères de sélection partagés.

Vous trouverez ci-dessous le modèle convenu lors de l'atelier régional pour les pays du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigéria) sur les approches cohérentes du triage et de la poursuite des personnes associées à Boko Haram, tenu à N'Djamena, Tchad, du 17 au 19 Juillet 2018 :

Formulaire de triage	
Rempli par : [nom/ fonction] _____ Contrôle n0 : _____	
Date : _____	
Signature de la personne remplissant le formulaire : _____	
A. Identité [Obligatoire]	
Prénom / nom	
Lieu et date de naissance/âge	
Sexe	
Statut marital	
Nationalité	
Langue(s) parlée(s)	
Formation	
Profession	
Signes distinctifs (cicatrices etc.)	

Blessures visibles	
--------------------	--

B. Circonstances du contact [Obligatoire]

Arrestation/reddition/autre	
Date	
Lieu	
Seul/avec famille/accompagné	

C. Objets (trouvés sur la personne, ou au moins des photos de) [Le cas échéant]

Arme(s)	
Argent	
Téléphone	
Autre	

D. Informations supplémentaires, par ex. :

- o Nature et durée de l'association à Boko Haram
- o Numéro de téléphone
- o Historique de voyages
- o Santé physique et mentale

Produit stratégique 1.3.3

Des procédures communes entourant le processus de filtrage sont établies, fondées sur des évaluations de la capacité institutionnelle, en particulier sur la base juridique du triage / enquête criminelle, la durée du processus de triage / enquête, le traitement des femmes et des enfants et les conditions de détention pendant le processus d'enquête/triage (le cas échéant).

Produit stratégique 1.3.4

Création d'un mécanisme de supervision pour le processus de triage, y compris le respect des normes internationales et des droits de l'homme.

Produit stratégique 1.3.5

Un accord est conclu sur un mécanisme de rapatriement après le triage (le cas échéant).

Résultat stratégique 1.4

Les responsables du triage sont formés à l'utilisation de méthodes et de procédures courantes de triage.

Produit stratégique 1.4.1

Une série d'ateliers de formation est organisée.

Produit stratégique 1.4.2

Si la méthode de triage choisie l'exige, des tests de fiabilité et des contrôles de cas réguliers seront effectués pour garantir la cohérence et le contrôle de la qualité dans le processus de sélection.

Résultat stratégique 1.5

Un système de gestion de cas régional harmonisé pour le triage est créé.

Produit stratégique 1.5.1

Des concertations au niveau national et régional ont lieu pour la conception d'un système de gestion des cas approprié.

Produit stratégique 1.5.2

Un système de gestion des cas est mis au point et des équipements sont fournis pour prendre en charge le système de gestion des cas.

Produit stratégique 1.5.3

Les responsables du triage sont formés à l'utilisation du système de gestion des cas lors des ateliers nationaux /

régionaux.

Résultat stratégique 1.6 :

Les emplacements / dispositifs de triage sont établis dans chaque pays du lac Tchad, y compris des installations séparées pour les femmes et les enfants.

Produit stratégique 1.6.1

Concertations avec le gouvernement et les autorités locales du bassin du lac Tchad.

Deuxième élément : les poursuites

Processus nationaux actuels

Au Niger, les personnes associées Boko Haram sont traitées conformément à l'article 399.1.20 du code pénal. Cet article décrit les deux scénarios suivants : 1) un membre d'un groupe terroriste ne peut être poursuivi s'il alerte les autorités administratives ou judiciaires compétentes et empêche une attaque ; 2) Des circonstances atténuantes peuvent être accordées aux personnes qui ont participé à un attentat terroriste, mais qui fournissent des informations permettant aux autorités administratives compétentes d'identifier d'autres membres du groupe qui ont également participé à des actes terroristes.

Dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationale, le Niger a également créé, par ordonnance 2011-11 du 27 janvier 2011 modifiée par la loi 2016-19 du 16 juin 2016, un centre judiciaire spécialisé (au tribunal de grande instance de Niamey) et spécialisé chambres (au sein de la cour d'appel de Niamey). Les deux sont des instances appropriées pour entendre et poursuivre les crimes liés au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.

À la suite des attaques à grande échelle de Boko Haram en février 2015, des arrestations massives ont eu lieu dans la région de Diffa. Bien que les personnes soupçonnées de terrorisme aient été systématiquement inculpées, il n'y a pas eu de suivi en termes d'enquête et la détention provisoire a été systématiquement imposée. En mars 2017, plus de 1500 suspects de Boko Haram étaient en détention provisoire. Cependant, après les procès qui ont eu lieu à cette époque, certains ont été libérés. Au 3 avril 2018, 933 détenus terroristes présumés de Boko Haram étaient détenus dans quatre prisons de l'ouest du pays (Koutoukale, Kolle, Niamey et Daikaina). Parmi ceux-ci, 867 étaient des accusés (détenus avant le procès) et 66 avaient été condamnés.

Au Tchad, les attaques de Boko Haram du 15 juin et du 11 juillet 2015 ont provoqué une vague d'arrestations par les militaires dans la région du lac Tchad. Les personnes arrêtées ont été détenues à la prison de Koro Toro et attendent leur procès. Les premiers procès à Moussoro et à N'Djamena sont également imminents.

Objectifs, résultats et produits des poursuites

Objectif stratégique 2 : Les systèmes nationaux de justice pénale dans les pays du bassin du lac Tchad sont renforcés et permettent de mener des enquêtes et d'entamer des poursuites pénales contre les personnes associées à Boko Haram.

Résultat stratégique 2.1 :

Les politiques et capacités nationales en matière de justice pénale liées au terrorisme sont renforcées ou adoptées dans chacun des pays du bassin du lac Tchad.

Produit stratégique 2.1.1

Réunions au niveau national, complétées par des réunions au niveau régional pour promouvoir l'harmonisation entre les politiques de justice pénale nationales relatives au terrorisme.

Produit stratégique 2.2 :

Les gouvernements de la région du bassin du lac Tchad élaborent des modes opératoires normalisés nationaux relatifs à la justice pénale dans le terrorisme pour définir, entre autres, les acteurs, rôles, procédures, cadres juridiques applicables et collaboration interinstitutions (devraient être diffusés à tous les acteurs concernés). Cela devrait inclure un formulaire à remplir par les militaires lors de l'arrestation d'un terroriste présumé (identité, circonstances de l'arrestation, preuves, effets, etc.) et partagé avec la police, les gendarmes et les procureurs lors de sa remise (diffusés et expliqués aux militaires et à tous les autres acteurs concernés, comme au Niger).

Produit stratégique 2.2.1

Réunions au niveau national.

Produit stratégique 2.2.2

Examen et élaboration de stratégies de poursuites spécifiques à l'égard des personnes associées à Boko Haram.

Résultat stratégique 2.3

Des procédures régionales communes pour les enfants sont adoptées, y compris la déjudiciarisation

Produit stratégique 2.3.1

Réunions au niveau national.

Produit stratégique 2.3.2

Concertations avec l'UNICEF.

Résultat stratégique 2.4

Les gouvernements de chacun des pays du bassin du lac Tchad élaborent un guide contenant des critères pour la poursuite des affaires de terrorisme

Produit stratégique 2.4.1

Des réunions au niveau national, complétées par des réunions régionales pour promouvoir l'harmonisation dans la région du lac Tchad.

Résultat stratégique 2.5 :

Les lois nationales d'amnistie sont élaborées pour des cas / infractions très spécifiques et sont harmonisées dans toute la région du lac Tchad.

Produit stratégique 2.5.1

Dialogues démocratiques et nationaux, y compris avec les communautés.

Résultat stratégique 2.6

Amélioration de la capacité des agents chargés de l'application de la loi et de la justice pénale à mener des enquêtes pénales dans chacun des pays du bassin du lac Tchad.

Produit stratégique 2.6.1

Des formations spécialisées sur la lutte contre le terrorisme sont organisées.

Produit stratégique 2.6.2

L'équipement nécessaire est acheté.

Produit stratégique 2.6.3

Les procureurs et les juges disposent d'une sécurité suffisante pour s'acquitter de leurs fonctions, y compris en dehors des capitales.

Produit stratégique 2.6.4

Les antennes régionales des unités spécialisées dans les enquêtes et les poursuites sont établies, tout comme les mécanismes de coordination au niveau national entre ces unités régionalisées et la capitale.

Résultat stratégique 2.7

Des mesures et des infrastructures efficaces liées à la protection des victimes et des témoins, notamment en ce qui concerne les affaires de terrorisme, sont adoptées et établies dans chacun des pays du bassin du lac

Tchad.

Produit stratégique 2.7.1

Des cours de formation spécialisés sur des mesures efficaces fondées sur l'état de droit pour protéger les victimes et les témoins sont organisés.

Produit stratégique 2.7.2

Des lignes directrices, des procédures opérationnelles normalisées et, le cas échéant, une législation pour des mesures efficaces de protection des victimes et des témoins sont élaborées.

Troisième élément : la réhabilitation

Processus nationaux actuels

Au Nigéria, dans le cadre de l'opération Safe Corridor, les personnes qui se sont rendues à l'armée nigérienne et qui résident au camp de réhabilitation de Gombe restent généralement au moins 16 semaines. Le temps maximum passé au camp varie en fonction d'un certain nombre de facteurs externes. Par exemple, il peut être dangereux pour une personne précédemment associée à Boko Haram de rentrer chez elle dans une région où Boko Haram est toujours actif. Les femmes et les enfants sont généralement transférés au centre de transit de Bulunkutu pour une période moins longue, entre 8 et 12 semaines. Pendant leur séjour au camp de Gombe ou au centre Bulunkutu, les participants au programme se voient proposer des programmes de déradicalisation, un soutien psychologique et des cours de formation professionnelle.

Au Niger, des séances de déradicalisation sont proposées au centre de détention provisoire de Goudoumaria par des enseignants ayant des connaissances avancées sur l'islam et capables d'expliquer sa véritable signification. Étant donné que peu de personnes résidant au centre de Goudoumaria possèdent des compétences professionnelles, il sera nécessaire à l'avenir de dispenser une formation professionnelle à ces personnes avant leur réintégration. Une formation civique et professionnelle est actuellement dispensée par PNUD Niger, qui comprend la mécanique, la couture et la menuiserie. Au Niger, les familles étaient auparavant maintenues ensemble mais cela s'est avéré problématique : elles ont eu cinq naissances et en attendent cinq autres.

Au Niger, il existe un accord avec l'UNICEF pour la construction d'un camp d'enfants à proximité du centre de détention provisoire de Goudoumaria. En janvier 2017, le Niger a également créé un centre d'orientation et de transit (CTO) pour aider les mineurs détenus soupçonnés d'infractions terroristes à retourner à la vie familiale après leur libération de la prison de Niamey. Après un acquittement, un licenciement, une mise en liberté provisoire ou à la fin d'une peine, les mineurs sont placés dans l'OTC par une ordonnance provisoire du juge des mineurs du centre judiciaire spécialisé dans les infractions de terrorisme. La durée du stage temporaire est en principe de 3 mois. Cette durée peut toutefois être dépassée si la famille du mineur est difficile à trouver. Pendant leur séjour dans le centre, les mineurs reçoivent un soutien psychosocial individualisé et participent à des groupes de parole (sur des sujets

tels que le respect mutuel et la tolérance) et à des activités récréatives. Le regroupement familial est organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il y a actuellement 13 mineurs dans la CTO et 3 mineurs sont détenus à la prison de Niamey en attendant leur placement provisoire dans le CTO.

Au Cameroun, il existe actuellement des « réflexions » sur la nécessité de créer un camp dans lequel seraient regroupées des personnes anciennement associées à Boko Haram.

Aucun programme de réhabilitation n'existe actuellement au Tchad, bien que le Gouverneur du lac Tchad ait reconnu la nécessité de créer de telles activités. Un plan de sécurité et de développement est en cours d'élaboration, avec l'idée de s'appuyer sur les activités existantes (pêche, agriculture, etc.) plutôt que d'en développer de nouvelles.

Objectifs, résultats et produits de la réhabilitation

Objectif stratégique 3 : Les personnes associées à Boko Haram sont réhabilitées selon une approche régionale commune liée aux activités ultérieures de réintégration et comprenant le soutien psychosocial, la santé, la nutrition (dans une première phase) et la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus (dans une seconde phase).

Résultat stratégique 3.1

Des plans nationaux harmonisés de réhabilitation (en milieu carcéral et non carcéral) sont élaborés au Niger, au Cameroun et au Tchad. Ces plans sont également harmonisés avec le programme de réhabilitation en cours au Nigéria et avec les plans nationaux de réintégration (voir pilier 4).

Produit stratégique 3.1.1

Une série d'ateliers de consultation nationaux et régionaux sont organisés

Produit stratégique 3.1.2

Les ateliers de consultation nationaux et régionaux susmentionnés sont coordonnés avec les ateliers régionaux de planification conjointe sur la réintégration (voir le résultat stratégique 4.2 ci-dessous).

Résultat stratégique 3.2

Des centres de réhabilitation pour personnes anciennement associées à Boko Haram sont établis au Cameroun et au Tchad. Y compris des installations séparées pour les femmes et les enfants.

Produit stratégique 3.2.1

Consultations avec les gouvernements et les autorités locales du bassin du lac Tchad.

Résultat stratégique 3.3

Les lacunes dans les capacités nationales à fournir des services de réhabilitation sont identifiées et traitées.

Produit stratégique 3.3.1

Cartographie des capacités nationales de réhabilitation dans les pays du bassin du lac Tchad.

Produit stratégique 3.3.2

Formation de travailleurs sociaux et de conseillers en traumatologie.

Produit stratégique 3.3.3

Formation de personnes pour aider à la réhabilitation des personnes handicapées.

Produit stratégique 3.3.4

Formation de spécialistes de la santé et de nutritionnistes.

Produit stratégique 3.3.4

Formation des chefs religieux et communautaires aux techniques de déradicalisation.

Résultat stratégique 3.4

Les informations issues du processus de triage servent à orienter les recommandations et à élaborer, le cas échéant, des plans de réhabilitation adaptés aux besoins individuels, tant dans le contexte carcéral que non carcéral.

Produit stratégique 3.4.1

Un système de gestion de cas harmonisé au niveau régional pour la réhabilitation est mis au point.

Produit stratégique 3.4.2

Le système de gestion des cas pour la réhabilitation est lié au système de gestion des cas pour le triage / la poursuite (voir Résultat stratégique 1.5).

Quatrième élément : la réintégration

Processus nationaux actuels

Au Niger, la question de la réintégration concerne tant les personnes libérées du centre de détention provisoire de Goudoumaria que les personnes libérées de prison après avoir purgé des peines pour des infractions terroristes. Un comité régional a été mis en place, de même que des comités de gestion dans quatre départements (Diffa, Maines-Saora, Bosso et N'Guinguimi). La mission de ces comités est d'aider à préparer la réinsertion sociale des personnes

anciennement associées à Boko Haram. Les comités organisent des cérémonies communautaires appelées « ardia » sur le lieu de résidence de la personne anciennement associée à Boko Haram (ancien prisonnier ou autre). Ardia signifie « acceptation » en kanuri et on pense que ces cérémonies, entre les membres de la famille, les victimes et les personnes libérées, sont nécessaires à la cohésion sociale et facilitent la réabsorption dans la communauté. Le gouvernement du Niger est également en train de revoir une « stratégie de sortie pour la crise de Diffa » qui devrait inclure des dispositions pour la réintégration de l'ex-Boko Haram. Une stratégie de réintégration au niveau national est également en cours d'élaboration.

Au Cameroun, ceux qui se rendent sont dirigés vers un camp de transit situé à l'intérieur du siège de la FMM à Mora. Cela se fait en collaboration avec les chefs traditionnels. Les femmes et les enfants associés à Boko Haram et les personnes à leur charge sont envoyés ou vont directement dans les communautés sans avoir bénéficié d'une réhabilitation en centre et sans aide à la réintégration dans la communauté.

Au Tchad, les chefs traditionnels sensibilisent les communautés afin de faciliter l'acceptation des personnes remises dans la communauté.

Au Nigéria, le plan d'action de lutte contre l'extrémisme violent a été adopté et l'opération Safe Corridor est mise en œuvre, où les forces de sécurité et de défense fournissent un soutien à la réhabilitation en collaboration avec des organisations de la société civile. Les éléments d'un plan « DDR » sont pris en compte par l'ONSA. L'engagement avec les parties prenantes concernées aux niveaux fédéral et des États est en cours pour l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de réintégration à base communautaire pour le nord-est du Nigéria, conformément à la stratégie régionale.

Objectifs, résultats et produits de la réintégration

Objectif stratégique 4: Les personnes associées à Boko Haram, les membres des groupes d'autodéfense / comités de vigilance, les rapatriés (y compris les anciens prisonniers), les jeunes à risque et les victimes de Boko Haram bénéficient d'un soutien communautaire à la réintégration selon une approche régionale harmonisée.

Résultat stratégique 4.1 :

Les cadres institutionnels civils sont identifiés ou désignés pour superviser et soutenir la réintégration des personnes associées à Boko Haram dans les 4 pays

Produit stratégique 4.1.1 :

Des formations et d'autres initiatives de renforcement des capacités sont organisées pour tous ceux qui ont la responsabilité institutionnelle de superviser et de soutenir la réintégration des personnes associées à Boko Haram aux niveaux régional et national.

Résultat stratégique 4.2 :

Les stratégies et plans de réintégration au niveau des pays et / ou des États sont conçus, mis en œuvre et harmonisés au niveau régional.

Produit stratégique 4.2.1

Des réunions conjointes de planification régionale sur la réintégration ont lieu, en coordination avec les ateliers nationaux et régionaux consacrés à la réhabilitation (voir produit stratégique 3.1.1).

Produit stratégique 4.2.2

Les communautés sont consultées et engagées dans la conception d'initiatives de réintégration communautaire.

Résultat stratégique 4.3

Les opportunités de réintégration sont identifiées et harmonisées dans les 4 pays

Produit stratégique 4.3.1

Des cartographies des opportunités de réintégration et d'autres évaluations pertinentes sont effectuées.

Produit stratégique 4.3.2

Des opportunités de génération de revenus sont créées, liées à la formation professionnelle et à d'autres formations et adaptées aux besoins du marché et aux opportunités économiques, en fonction des initiatives de réintégration communautaires spécifiques.

Produit stratégique 4.3.3

Des compétences essentielles, un soutien psychosocial et d'autres mesures visant à soutenir l'inclusion sociale sont créés, en fonction des initiatives de réintégration communautaires spécifiques. Des dispositions spéciales sont prévues pour les femmes, les enfants et les handicapés.

Résultat stratégique 4.4 :

Les communautés sont préparées et équipées pour le retour des personnes associées à Boko Haram, des réfugiés rapatriés et des PDI, ainsi que des anciens prisonniers.

Produit stratégique 4.4.1

Les infrastructures au niveau communautaire sont renforcées et permettent de fournir des services à la population actuelle et à celle qui revient (éducation, santé et sécurité).

Produit stratégique 4.4.2

Les communautés sont sensibilisées, des initiatives de réconciliation et de justice transitionnelle sont organisées.

Résultat stratégique 4.5

Les participants et les bénéficiaires reçoivent de services d'information et de conseil relatifs à la réinsertion dans la communauté.

Produit stratégique 4.5.1

Un système de gestion des cas régional harmonisé pour la réintégration est développé.

Produit stratégique 4.5.2

Les informations concernant les opportunités économiques et les services locaux sont entrées dans le système de gestion des dossiers.

Produit stratégique 4.5.3

Le système de gestion des cas pour la réintégration est lié au système de gestion des cas pour le triage / les poursuites (voir le résultat stratégique 1.5) et la réhabilitation (voir le produit stratégique 3.4.1).

Coopération, partenariats et coordination techniques

Les quatre éléments de la stratégie complémentaire SPRR seront mis en œuvre en collaboration avec les membres du groupe de travail sur la stabilisation de la CLBC-UA : l'OIM, le PNUD, l'ONU DC et la DECT. D'autres partenaires, dont le DOMP et l'UNICEF, seront contactés le cas échéant.

La publication de la stratégie régionale a été soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Union
Africaine



DOCUMENT RELATIF

.....
aux piliers de la cblt et de la cua triage,
poursuites, réhabilitation et réintégration

.....
du bassin du lac Tchad

